



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL40-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

40- SUBVENTION « ACCUEIL DE LOISIRS » À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – RÉGULARISATION SUR LES EFFECTIFS DE L'ÉTÉ 2024

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal accorde une subvention à l'association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil de loisirs pour les enfants Herbretais. Le système d'attribution des aides a été renouvelé lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril dernier selon les modalités suivantes :

- Une subvention de 1.15 € par heure et par enfant Herbretais pour les accueils périscolaires, les mercredis, les petites vacances, les accueils de loisirs de l'été,
- Une subvention fixe annuelle de 12 000 € en début d'année afin de prendre en compte les charges incompressibles

Concernant l'été 2024 :

- un acompte a été versé en juillet 2024 sur la base de 80% des prévisions d'effectifs évalués à 24 000 heures, soit 22 080 € pour 19 200 heures,
- les effectifs réels ont été fournis par l'association et s'élèvent à 27 332 h soit une régularisation de :
27 332 heures x 1.15 € = 31 431.80 €
31 431.80 € - 22 080 € = 9 351.80 €

La subvention restant due à Familles Rurales s'élève à 9351.80 €. Il est donc proposé de verser le complément de subvention à l'association Familles Rurales au titre de l'été 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2024 portant attribution de subventions à l'association Famille Rurales

Vu le budget principal 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 21 novembre 2024,

Vu le rapport de Laurence MARTINEAU,

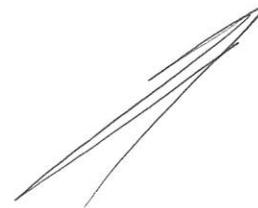
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de verser à l'association Familles Rurales une subvention de 9351.80€, les fonds nécessaires étant prélevés sur le compte 331-65748 du budget principal,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer avec l'association une convention d'objectif et de moyens et tout avenant éventuel dès lors que le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024
Notifié le :